

Les règles de construction dans les logements neufs

Réglementation thermique, accessibilité, termites...



Vous prévoyez de déposer un permis de construire



Connaissez-vous les règles de la construction ?



Votre projet respecte-t-il ces règles ?

une adresse pour vous renseigner

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr>
Rubrique : logement et construction



SOYEZ VIGILANT

Vérifiez que chaque professionnel avec qui vous serez en contact à l'occasion de votre projet de construction a bien prévu d'appliquer les règles comme vous vous y êtes engagés.

L'administration peut exercer un contrôle de votre construction pendant vos travaux et jusqu'à 3 ans après leur achèvement.

Nous passons une partie importante de notre temps à l'intérieur des bâtiments.

Nous souhaitons tous légitimement, vivre, travailler dans un environnement bâti sûr, économe, sain, confortable et accessible.

C'est pourquoi un ensemble de règles a été défini dans le code de la construction et de l'habitation (CCH).

Lorsque vous déposez votre demande de permis de construire, c'est vous qui vous engagez à respecter ces règles.

L'obtention de votre permis de construire attestera que votre projet est conforme aux règles d'urbanisme applicables à votre terrain, mais ne dispensera pas du respect des règles prévues par le code de la construction et de l'habitation.



8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualifié pour demander la présente autorisation.
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

A,
Le :

Signature du (des) demandeur(s)

Extrait de l'imprimé de demande de permis de construire : Engagement des demandeurs